

**Enquête publique**  
**Mémoire en réponse**

*Centrale Photovoltaïque au sol*

**Lieu-dit « Le Gros Canon »**

**Commune de**  
**Sermizelles (89200)**

*Novembre 2021*

## **Préambule**

La société URBA 244 envisage la création d'une centrale photovoltaïque située au lieu-dit « Le Gros Canon », commune de Sermizelles, dans le département de l'Yonne (89).

Conformément à la réglementation en vigueur, le maître d'ouvrage a déposé, le 15 juillet 2020, une demande de permis de construire, référencée PC 08939220 U0001.

Dans le cadre de l'enquête publique, du 11/10/2021 au 10/12/2021 inclus, concernant la demande de permis de construire, plusieurs observations ont été formulées par le public et consignées dans le procès-verbal de synthèse établi par M. André PATIGNIER, Commissaire Enquêteur.

Le présent document apporte les réponses et précisions du maître d'ouvrage à ces observations, ainsi qu'aux observations du Commissaire Enquêteur.

## Partie 1 : observations du public

### 1. Réponse à l'observation de Monsieur Gérard ROLLIN :

*« Monsieur le Commissaire enquêteur,*

*Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de l'Yonne.*

*Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.*

*Cordialement, ».*

Le maître d'ouvrage tient tout d'abord à rappeler qu'un projet de centrale solaire est avant tout un projet de territoire, impliquant tous les acteurs de la société, élus, citoyens et entreprises.

Pour chaque projet nous privilégions les entreprises locales et nouons des partenariats afin d'associer les acteurs économiques locaux au projet photovoltaïque.

Un projet photovoltaïque est pour un territoire une opportunité de soutien et de relance de l'activité économique, surtout dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons.

La construction du parc photovoltaïque sur la commune de Sermizelles mobilisera dans la mesure du possible des entreprises locales pour les prestations suivantes : études géotechniques, relevés topographiques, défrichement et débroussaillage du site, génie civil et terrassement, voiries et réseaux divers (VRD), pose de clôture. Des prestations en logistique, supervision et entretien seront nécessaires pour la phase d'exploitation et maintenance.

Pour le chantier des postes seront à pourvoir dans le domaine du gardiennage, de la voirie/terrassement ou encore l'entretien des espaces verts. Il faut également signaler que les travaux de raccordement au réseau public de la centrale photovoltaïque sont à la charge de la société de projet sous la Maîtrise d'Ouvrage d'Enedis qui usuellement fait appel à des entreprises locales pour leur réalisation.

De plus, la construction d'une centrale photovoltaïque génère également localement de l'activité indirecte pour certaines prestations : location de matériel de chantier, approvisionnements, restauration, hôtellerie, etc.

## 2. Réponse à l'observation de Monsieur FANONNEL :

*« Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
pour votre information, la société OXYNERGIE initie un second projet de parc photovoltaïque sur des terrains jouxtant les terrains du projet de la présente enquête.  
C'est pourquoi, il nous paraissait pertinent de porter cette information à votre connaissance, même si le projet que nous portons n'a pas encore fait l'objet d'un dépôt de demande de Permis de Construire.  
Ces terrains se trouvent au sud des parcelles du projet à l'enquête, à la fois sur la commune de Sermizelles et également sur la commune de Givry, le tout sur un parcellaire d'étude de 8,4 ha.  
Nous nous tenons bien sur à votre disposition si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur ce projet. Sincères salutations,  
Gauthier FANONNEL. »*

L'observation de Monsieur FANONNEL, n'appelle pas de réponse de la part du maître d'ouvrage.

## Partie 2 : Questions du commissaire enquêteur

### Question n° 1

**L'étude environnementale a été réalisée sur l'ensemble du territoire objet de la variante n°1 soit 12 ha environ. Le projet, avec la variante n°3 retenue, a finalement été réduit à une surface de 5 ha environ. Cette situation crée des ambiguïtés et parfois des incompréhensions pour le lecteur. Par exemple les déchets (pneumatiques, carcasses de voitures, résidus électroniques etc...sont situés sur un terrain qui ne fait pas partie du projet et il en est de même pour certaines études relatives à la faune et la flore. Deux ZNIEFF (p.64 de l'étude d'impact) chevauchent l'AEI. Qu'en est-il du chevauchement avec l'aire d'implantation du projet. Pouvez-vous clarifier cet aspect du dossier ?**

Le porteur de projet tient à préciser que l'ensemble des études, notamment faune flore ainsi que l'état initial de l'étude d'impact environnementale porte sur la totalité de l'aire d'étude (AEI). L'étude d'impact fait d'abord un état des lieux des terrains potentiels pour l'implantation de la centrale solaire, qui dans le cas de notre projet porte sur un site d'environ 12 ha se situant à la fois sur les terrains de motocross ainsi que les terrains faisant l'objet d'un dépôt de déchets.

Une fois les enjeux caractérisés, le projet a une première fois évolué vers sa version 2, en évitant une partie des enjeux forts du site passant de 12 ha à 10 ha environ en se situant toujours sur la partie motocross et la partie concernée par le dépôt de déchets.

Le projet a une nouvelle fois évolué vers la variante 3, la version d'implantation retenue avec une réduction considérable de la surface, passant de 10 ha à 5 ha environ. Cette réduction a pour but de sauvegarder la majorité des enjeux écologiques forts et par la même occasion, permet d'éviter les

co-visibilités éventuelles vis-à-vis du projet et limite très largement les visibilités proches ou lointaines sur le site.

La seconde partie de l'étude d'impact traite donc des « **impacts et mesures** » associés à la variante d'implantation 3 retenue dans le cas du projet photovoltaïque de Sermizelles. Dans sa version finale le projet se situe uniquement sur les terrains de motocross sur la commune de Sermizelles.

Le projet est concerné par deux zonages d'inventaires :

- Partiellement en ZNIEFF I (0,417 ha) « **FRICHES ENTRE GIVRY ET VAULT-DE-LUGNY** »
- Totalement en ZNIEFF II « **VALLEE DE LA CURE DU RESERVOIR DU CRESCENT A VERMENTON** »

Comme l'indique l'étude d'impact en page 188 « Incidences sur le zonage naturel », Le projet à un niveau d'incidence **faible** sur les deux zonages susmentionnés.

Le projet n'est concerné par aucun zonage règlementaire (Natura 2000 O/H, ENS, APPB).

#### **Question n° 2 :**

**Le dossier mentionne que La Société URBASOLAR est membre de l'association Européenne PV CYCLE qui gère un système complètement opérationnel de collecte et de recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie avec un engagement à recycler les constituants à hauteur de 85%. Qu'en est-il de la provenance du Silicium ? Pouvez-vous préciser la région d'origine de cette matière ?**

Le porteur de projet précise ***qu'en En France c'est l'association européenne PV CYCLE***, via sa filiale française PV CYCLE-SOREN qui est chargée de collecter cette taxe et d'organiser le recyclage des modules en fin de vie.

URBASOLAR est membre de PV CYCLE depuis 2009, et fait partie des membres fondateurs de PV CYCLE France-SOREN, créée début 2014.

Fondée en 2007, PV CYCLE est une association européenne à but non lucratif, crée pour mettre en œuvre l'engagement des professionnels du photovoltaïque sur la création d'une filière de recyclage des modules en fin de vie.

Aujourd'hui elle gère un système complètement opérationnel de collecte et de recyclage pour les panneaux photovoltaïques en fin de vie dans toute l'Europe.

Les modules collectés sont alors démontés et recyclés dans des usines spécifiques, puis réutilisés dans la fabrication de nouveaux produits. Le taux de valorisation et de recyclage atteint aujourd'hui 95%

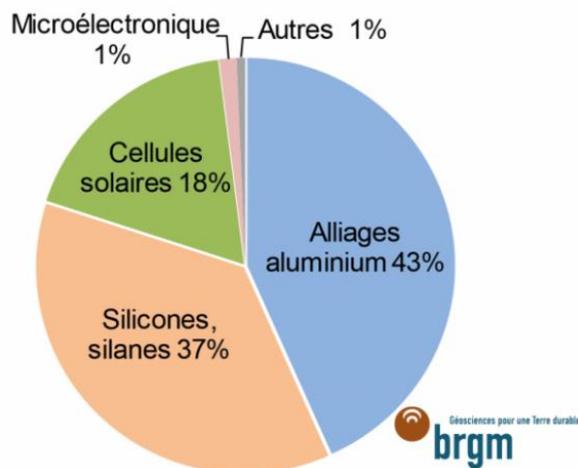


**95%**  
de taux de  
valorisation &  
recyclage



En ce qui concerne le Silicium, c'est le second élément le plus abondant sur terre, il est d'ailleurs le composant principal du sable. En fonction de son niveau de pureté, il intervient dans la composition de multiples matériaux de pointe allant des alliages d'aluminium aux semiconducteurs en passant par les silicones et les cellules photovoltaïques.

### Usages du silicium métal en 2019



Consommation mondiale 2019 : 3,0 Mt

Source : BRGM

De par son abondance et la maîtrise de son processus de traitement, plusieurs pays sont producteurs, dont la France avec une production d'environ 100 kt en 2019.

A ce stade du projet, il n'est toutefois pas possible d'affirmer avec certitude, la provenance du silicium qui composera les panneaux photovoltaïques utilisés pour le projet de parc photovoltaïque de Sermizelles.

Il est à noter qu'URBASOLAR met en œuvre une sélection de fournisseurs rigoureuse et un audit continu ; tous les fournisseurs de modules sont évalués, accrédités et approuvés afin de garantir la meilleure performance de ses centrales. Les critères de sélection incluent :

- Qualité : Un cahier des charges établi par Urbasolar impose aux fabricants des critères de qualité exigeants garantissant à nos clients des modules hautement performants.
- Garantie : les garanties de puissance sont généralement normalisées et offrent une garantie produit de 10 ans. La puissance nominale des modules est quant à elle garantie à 85 % à 30 ans.
- Solidité : la sélection du type de module dépend de la technologie, des antécédents, des données opérationnelles d'usines, et d'une certification indépendante.

### **Question n° 3**

**Le dossier fait état de mesures d'accompagnement en lieu et place des traditionnelles mesures de compensation. Notamment pour la tour Malakoff il est envisagé un « contrat social » avec la mairie consistant, entre autres, en la réalisation de travaux de sécurisation et de réhabilitation de la tour et de son environnement. Ces travaux sont estimés à hauteur de 50.000 euros. Ces frais sont-ils pris en totalité en charge par le porteur de projet ou seulement en partie et dans ce cas à quelle hauteur ?**

Le porteur de projet tient à rappeler que dans le cadre du contrat social qui le lie avec par la mairie de Sermizelles, la totalité de la somme estimée à 50 000 euros, est à la charge du maître d'ouvrage à savoir URBA 244 (Lettre d'intention de la mairie en annexe 1).

Ce contrat, porte sur plusieurs actions d'accompagnement autour de la Tour Malakoff et plus précisément :

#### 1- Sécurisation des abords de la tour Malakoff

L'objectif principal de cette mesure vise à créer un garde-corps au bas de la tour, au niveau du point de vue sur le village et la vallée. Ce garde-corps permettra notamment aux visiteurs de circuler plus facilement et profiter pleinement du paysage sans risque de chute et en toute sécurité.

Le coût de l'achat et la pose du garde-corps est estimé à 4500 euros.

#### 2- Contribution à la mise en sécurité et la réhabilitation de la tour Malakoff

Plusieurs aménagements intérieurs à la Tour Malakoff sont obsolètes, et non conformes aux normes d'accès et de sécurité. Une réhabilitation et une mise en sécurité est donc nécessaire pour l'accueil des visiteurs notamment au niveau du vestibule qui assure l'accès à la tour, l'escalier intérieur, des volets et de la façade extérieure dégradée par des tags.

Le coût de la réhabilitation est estimé à environ 35 000 euros.

### 3- Faciliter l'accès au site touristique et ses abords

Cette mesure vise à la stabilisation du chemin d'accès au site de la Tour Malakoff depuis la route de la Chapelle afin qu'il soit praticable en toute saison. La mise en place d'un balisage pour mieux indiquer la présence de ce monument depuis le bourg serait également prévue.

Le cout de cette mesure est estimé à 4500 euros.

### 4- Mise en place de panneaux pédagogiques pour la sensibilisation au patrimoine culturel et à la transition énergétique

Cette mesure a pour objectif de mettre en place des tables d'orientation depuis le panorama surplombant le village au pied de la tour afin de présenter et promouvoir le patrimoine culturel du territoire et retracer l'histoire de la Tour Malakoff. Des panneaux pédagogiques pourraient également être installés afin de sensibiliser les visiteurs sur le fonctionnement du parc photovoltaïque et sa contribution au développement culturel local et à la transition énergétique.

Le coût de la conception et de la pose des tables d'orientation et des panneaux pédagogiques est estimé à 6000 euros.

#### **Question n° 4**

**Le dossier mentionne que l'immatriculation au RCS de la Sté URBA 244 qui porte le projet est « en cours de réalisation auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier ». Qu'en est-il à ce jour ?**

Le porteur de projet tient à préciser que la société URBA 244, est enregistrée auprès du tribunal de commerce de Montpellier sous le numéro SIRET « 84393250000013 » (Le KBIS est fourni en annexe 2 du présent document).

## **ANNEXES :**

- 1-** Lettre d'intention de la mairie de Sermizelles
- 2-** KBIS de la société URBA 244



République Française

DEPARTEMENT DE L'YONNE

## MAIRIE DE SERMIZELLES

32. grande rue

89200 SERMIZELLES

Téléphone : 03.86.33.43.87

[mairie.sermizelles@orange.fr](mailto:mairie.sermizelles@orange.fr)

URBA 244

75, allée Wilhem Roentgen

34091 – Montpellier cedex2

Sermizelles, le 23 mars 2021

### **Objet : Lettre d'intention de la commune de Sermizelles pour la sécurisation et la réhabilitation de la tour Malakoff**

Madame, Monsieur,

Vous développez un projet de centrale au sol photovoltaïque sur le territoire communal au lieu-dit « Le Gros Canon » sur des terrains de moto-cross et quad. La visibilité de la centrale au sol photovoltaïque depuis la tour Malakoff de Sermizelles, propriété de la commune et inscrite au titre des Monuments Historiques depuis le 18 avril 2012, ne pouvant être atténuée par des mesures paysagères dans le cadre de la séquence ERC (« séquence éviter-réduire-compenser »), des mesures d'accompagnement seront mises en place en application des recommandations de la MRAe (AVIS délibéré 2020APBFC50 adopté lors de la séance du 20 octobre 2020).

Ainsi, nous vous indiquons accueillir favorablement les mesures définies ci-dessous pour la sécurisation et la réhabilitation de la Tour Malakoff.

Dans le souci de faire progresser dans les meilleurs délais les échanges que nous avons eus depuis le mois de décembre 2020, cette lettre d'intention présente les mesures concrètes d'accompagnement qui pourraient être financées en totalité par URBA 244 ainsi que leurs conditions de mise en œuvre. Ces mesures sont pour la majorité, le fruit de réflexions communes menées entre la mairie de Sermizelles et l'Architecte des Bâtiments de France en poste en 2016.

Au vu du caractère sensible du site au titre du patrimoine, ces dernières nécessiteront au préalable l'avis et l'approbation des services de l'Etat, et notamment de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine.

## **I. Nature des mesures d'accompagnement :**

### **1- Sécurisation des abords de la tour Malakoff**

L'objectif principal de cette mesure vise à créer un garde-corps au bas de la tour, au niveau du point de vue sur le village et la vallée. Ce garde-corps permettra notamment aux visiteurs de circuler plus facilement et profiter pleinement du paysage sans risque de chute et en toute sécurité. Le cout de l'achat et la pose du garde-corps est estimé à 4500 euros.

### **2- Contribution à la mise en sécurité et la réhabilitation de la tour Malakoff**

Plusieurs aménagements intérieurs à la Tour Malakoff sont obsolètes, et non conformes aux normes d'accès et de sécurité. Une réhabilitation et une mise en sécurité est donc nécessaire pour l'accueil des visiteurs notamment au niveau du vestibule qui assure l'accès à la tour, l'escalier intérieur, des volets et de la façade extérieure dégradée par des tags. Le cout de la réhabilitation est estimé à environ 35 000 euros.

### **3- Faciliter l'accès au site touristique et ses abords**

Cette mesure vise à la stabilisation du parking et du chemin d'accès au site de la Tour Malakoff depuis la route de la Chapelle afin qu'il soit praticable en toute saison. La mise en place d'un balisage pour mieux indiquer la présence de ce monument depuis le bourg serait également prévu. Le cout de cette mesure est estimé à 9500 euros.

### **4- Mise en place de panneaux pédagogiques pour la sensibilisation au patrimoine culturel et à la transition énergétique**

Cette mesure vise la mise en place de tables d'orientation depuis le panorama surplombant le village au pied de la tour afin de présenter et promouvoir le patrimoine culturel du territoire et retracer l'histoire de la Tour Malakoff. Des panneaux pédagogiques pourraient également être mis en place afin de sensibiliser les visiteurs sur le fonctionnement du parc photovoltaïque et sa contribution au développement culturel local et à la transition énergétique. Le cout de la conception des tables d'orientation et les panneaux pédagogiques ainsi que leur pose, est estimé à 6000 euros.

La commune souhaite donc être tenue informée de l'évolution de votre projet afin de pouvoir formaliser l'ensemble des principes évoqués dans ce courrier.

Je me tiens à votre disposition et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Monsieur Franck Moinard

Maire de Sermizelles



*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**

à jour au 16 novembre 2018

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

---

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	En cours d'attribution
<i>Date d'immatriculation</i>	16/11/2018
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>URBA 244</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Capital social</i>	100,00 Euros
<i>Capital variable (minimum)</i>	100,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 Montpellier Cedex 2
<i>Activités principales</i>	La société a pour objet en France et à l'étranger le développement, le financement et l'exploitation de sites de production d'électricité en ce compris la production d'énergie.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 15/11/2117
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 avril
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	30/04/2019

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**

---

**Président**

<i>Dénomination</i>	URBASOLAR
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 Montpellier Cedex 2
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	492 381 157 RCS Montpellier

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	KPMG S.A
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	2 avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris la Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	775 726 417 RCS Nanterre

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

---

<i>Adresse de l'établissement</i>	75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935 34961 Montpellier Cedex 2
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La société a pour objet en France et à l'étranger le développement, le financement et l'exploitation de sites de production d'électricité en ce compris la production d'énergie.
<i>Date de commencement d'activité</i>	02/11/2018
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT